

les éleveurs qui ont rencontré beaucoup de difficultés, pourquoi ne pas mettre en place un prix minimum corrélé aux coûts de production, mais pas de plafond ? » Par ailleurs, il ne se montre pas opposé à une OP transversale qui pourrait négocier avec l'ensemble des opérateurs. « La contractualisation verticale telle qu'elle existe en lait, par laiterie, a été une catastrophe », pense-t-il.

La Coordination rurale nationale se montre ouverte sur la contractualisation mais demande qu'elle se limite à 70 % du cheptel. Le syndicat se pose plusieurs questions : la contractualisation se mettant en place dans un contexte de hausse des prix, « ne risque-t-elle pas de limiter cet effet de marché ? » De plus, « elle intervient alors que les coûts de production sont au plus haut : les indicateurs seront-ils suffisamment fiables pour éviter une chute des prix par la suite ? »

« Beaucoup de scepticisme »

Francis Prigent, représentant viande bovine à la Coordination rurale de Bretagne, constate beaucoup de scepticisme chez les éleveurs par rapport à cette contractualisation. « Nous sommes habitués à avoir les mains libres... Et c'est toujours l'offre et la demande qui font le marché. Pour aider